



DEMANDE DE PERMIS D'USAGE CONDITIONNEL

Introduction

Si votre propriété est située à l'intérieur des limites d'une région d'aménagement réglementée, sous l'administration du gouvernement du Yukon, et que l'utilisation que vous comptez en faire figure parmi les usages conditionnels mentionnés à l'appendice A du règlement sur la région d'aménagement s'appliquant à la propriété faisant l'objet de la demande, il vous faudra obtenir un permis d'usage conditionnel.

Les usages conditionnels décrits à l'annexe A peuvent être permis avec l'approbation d'un agent d'aménagement après une consultation publique. Ils sont généralement appropriés à un secteur donné, mais ne sont pas nécessairement compatibles avec les conditions particulières du site ou les utilisations dans les parcelles voisines. L'agent peut accorder un permis d'aménagement relativement à un usage conditionnel tel que proposé dans la demande, un permis assorti de conditions ou le refuser.

Avant de présenter votre demande, nous vous recommandons de contacter la Direction de l'aménagement foncier pour discuter de vos projets et connaître les critères d'admissibilité et les exigences s'appliquant à votre situation. La Direction peut vous remettre des feuillets d'information qui expliquent le processus de planification de l'aménagement local, le zonage, les permis d'aménagement et d'autres programmes de gestion des terres.

Avant de déposer une demande officielle, il est important que vous lisiez les directives et les informations contenues dans les pages qui suivent.

Direction de l'aménagement foncier

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703 (K-320LP)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
Téléphone : 867-667-3515
Courriel : landplanning@yukon.ca



Processus de demande et d'examen

Remplissez le formulaire de demande ci-joint et assurez-vous que les informations fournies sont complètes et exactes. Joignez au formulaire tous les renseignements et documents exigés.

Vous devez payer des droits de demande (non remboursables) de 25 \$.

À la réception de votre dossier, la Direction de l'aménagement foncier examinera votre demande pour vérifier si elle est complète et si elle se conforme aux lois et règlements applicables. La Direction évaluera votre demande en fonction de la compatibilité des utilisations déjà permises, des règlements applicables en vigueur concernant l'aménagement, des incidences socioéconomiques et environnementales potentielles et du caractère approprié de la parcelle pour l'usage projeté.

Dans le cadre de ce processus d'examen par le gouvernement du Yukon, votre demande est transmise à divers organismes gouvernementaux, autochtones et locaux qui pourront la commenter. Les propriétaires voisins et le public seront également avisés de l'usage conditionnel proposé. Le gouvernement peut aussi émettre un avis public. (Voir la note sur l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* à la fin du formulaire.)

Selon la nature et l'ampleur des travaux ou l'intérêt de la population locale à l'égard de votre demande, le gouvernement peut organiser une assemblée publique. Le cas échéant, on s'attend à ce que vous présentiez votre projet lors de cette assemblée.

Après l'examen et les consultations, l'agent d'aménagement décidera, dans les délais prévus au règlement sur la région d'aménagement qui s'applique, s'il accepte ou non de vous accorder un permis d'usage conditionnel.

Lorsqu'il accorde un permis d'usage conditionnel, l'agent d'aménagement peut y assortir des conditions afin de garantir que l'usage proposé :

- est conforme aux lois et règlements du Yukon et du Canada;
- n'a que peu d'effets sur l'usage des parcelles adjacentes;
- respecte les usages conditionnels figurant dans la liste de ces usages pour la région où la parcelle est située.

Vous serez avisé officiellement de la décision de l'agent d'aménagement ainsi que des motifs de la décision.

Si votre demande est refusée ou si vous êtes en désaccord avec les conditions imposées vous pouvez faire appel de la décision auprès de la Commission d'appel du zonage en vertu du *Règlement sur la Commission d'appel du zonage*.

Il importe de noter que quiconque entreprend, ou permet que soit entrepris, l'aménagement d'un terrain en vertu du permis d'aménagement visé par la présente demande, et ce, dans les 30 jours suivant sa délivrance ou, si un appel a été déposé relativement audit permis, avant que la Commission d'appel du zonage ait rendu sa décision, le fait à ses propres risques.

Si vous avez des questions sur la présentation des demandes et le processus d'examen, contactez la Direction de l'aménagement foncier.

Conservez une copie de votre dossier de demande aux fins de consultation ultérieure.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION – Réception du formulaire de demande rempli

Règlement sur la région d'aménagement applicable

Zonage actuel

Usage conditionnel proposé

La demande est-elle complète? Oui Non

Tous les autres renseignements requis sont-ils fournis? Oui Non

Une rencontre publique est-elle prévue? Oui – Date (si elle est connue) : _____
 Non À déterminer (le demandeur en sera informé)

Pour les productions animales ou les abattoirs, contacter : Direction des programmes environnementaux, ministère de l'Environnement
 Direction de l'agriculture, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources

Demande complète acceptée? Oui Non

Droits de demande payés (25 \$)? Oui – Reçu n° _____ Non

Reçu par : _____ Date : _____

Commentaires



DEMANDE DE PERMIS D'USAGE CONDITIONNEL

Direction de l'aménagement foncier
 Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
 C.P. 2703 (K-320LP), Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
 Téléphone : 867-667-3515 • Courriel : landplanning@yukon.ca

Réservé au ministère

Demande/dossier n°	Quad/Emplacement
Date de réception	
Localité ou administration	

Renseignements généraux				
Nom du demandeur		Courriel		Téléphone
Adresse		Ville/Localité		Terr./Prov. Code postal
Nom du copropriétaire inscrit		Courriel		Téléphone
Adresse		Ville/Localité		Terr./Prov. Code postal
Nom du représentant ou du mandataire autorisé à agir au nom des propriétaires		Courriel		Téléphone
Adresse		Ville/Localité		Terr./Prov. Code postal
Emplacement du terrain/projet				
Description officielle des terres visées par cette demande				
Numéro(s) de lot	Bloc/groupe/quad	Lotissement/secteur	Plan CLSR n°	Plan LTO n°
Adresse municipale des terrains visés par la demande (le cas échéant)			Ville/Village/Localité	
Renseignements sur le projet				
Nom du plan d'aménagement local applicable		Type du plan actuellement en vigueur		
Nom du règlement sur la région d'aménagement applicable		Zonage actuel		
Usage conditionnel proposé				
Utilisation(s) actuelle(s) des parcelles visées par la demande	<input type="checkbox"/> Résidentielle	<input type="checkbox"/> Rurale résidentielle	<input type="checkbox"/> Commerciale	<input type="checkbox"/> Industrielle
	<input type="checkbox"/> Institutionnelle	<input type="checkbox"/> Services publics	<input type="checkbox"/> Autre : _____	
Utilisation(s) actuelle(s) des parcelles adjacentes	<input type="checkbox"/> Résidentielle	<input type="checkbox"/> Rurale résidentielle	<input type="checkbox"/> Commerciale	<input type="checkbox"/> Industrielle
	<input type="checkbox"/> Institutionnelle	<input type="checkbox"/> Services publics	<input type="checkbox"/> Autre : _____	
Description du projet (Fournir un plan d'emplacement et des renseignements additionnels pertinents. Utiliser une autre feuille au besoin.)				

Informations et documents à fournir

Autres renseignements – Vous devez fournir les renseignements suivants, selon la nature de la demande.

Autres renseignements ou documents à l'appui

Joindre des documents complémentaires en lien avec votre demande (ex. utilisation actuelle; emplacement, dimensions et nombre d'ouvrages proposés; heures d'ouverture; nombre escompté de clients; stationnement) et tout autre renseignement utile pour évaluer l'usage conditionnel proposé.

Selon la nature et l'ampleur des travaux ou l'intérêt de la population locale à l'égard de votre demande, le gouvernement peut organiser une assemblée publique. Le cas échéant, on s'attend à ce que vous présentiez et expliquiez votre projet lors de cette assemblée.

Ci-joint
 S. O.

Plan d'aménagement

Joindre un plan d'aménagement, dessiné à une échelle lisible, montrant les dimensions du lot, les ouvrages existants et ceux proposés, les marges de recul par rapport aux limites de propriété, les entrées et les stationnements.

Ci-joint
 S. O.

Demandes visant l'utilisation de terres publiques

Si les activités visées par votre demande se déroulent sur des terres publiques, il est nécessaire d'obtenir une autorisation écrite préalable de la Direction de la gestion des terres du gouvernement du Yukon, ou de l'organisme responsable de la gestion des terres, pour que la demande relative à l'usage conditionnel puisse être traitée.

Ci-joint
 S. O.

Demandes impliquant des animaux d'élevage

Si votre demande prévoit la garde et l'élevage de bétail à des fins personnelles ou commerciales, il est nécessaire de fournir des renseignements détaillés comme le nombre d'animaux de chaque espèce (actuel et projeté) et des renseignements connexes (ex. dimensions et emplacements des pâturages, clôtures, etc.). On recommande également aux demandeurs de consulter les feuillets d'information sur la santé animale (yukon.ca/fr/sante-animaux-elevage) s'appliquant à leur élevage avant de soumettre leur demande officielle.

Ci-joint
 S. O.

Autres renseignements, évaluations ou approbations pouvant être exigés

Si votre demande est approuvée, vous pourriez devoir fournir d'autres permis pour être en mesure de terminer l'aménagement (ex. permis de construction, permis d'accès à une voie publique et permis visant un système d'élimination des eaux usées). Selon la nature, l'ampleur ou l'emplacement des travaux, un demandeur pourrait être appelé à entreprendre ou à fournir d'autres études ou évaluations. Ces études ou évaluations peuvent comprendre, entre autres, une évaluation des incidences environnementales, une étude de la faune aquatique, une étude géotechnique ou d'autres consultations publiques.

Ci-joint
 S. O.

Déclaration du demandeur/propriétaire

J'atteste/Nous attestons que je suis/nous sommes le/les propriétaire(s) inscrit(s) de la parcelle décrite dans la présente demande.

J'atteste/Nous attestons que les renseignements fournis sont, à ma/notre connaissance, exacts et complets.

Je comprends/Nous comprenons que toute déclaration trompeuse peut invalider toute approbation de la présente demande.

Signature : _____

Date : _____

Signature : _____

Date : _____